

Conseil municipal des Enfants Agenda 2025



JANVIER

L	m	m	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER

L	m	m	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

L	m	m	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

L	m	m	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	m	m	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	m	m	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	m	m	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	m	m	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	m	m	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	m	m	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	m	m	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DECEMBRE

L	m	m	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

CALENDRIER

DU 2 AU 5 AVRIL 2024

Si tu es candidat : tu dois remplir une déclaration de candidature et la rendre à ton enseignant avec la fiche d'autorisation de tes parents. Les candidats doivent ensuite réaliser en classe une affiche qui les présente. L'affiche est au format A4.

DU 8 AU 17 AVRIL 2024

Campagne officielle : les documents préparés par les candidats sont affichés sur des panneaux à l'école et à la Mairie.

JEUDI 18 AVRIL 2024

Élection : Des bureaux de votes seront installés dans les 4 écoles participantes. À l'issue du vote, les urnes scellées contenant les bulletins seront transférées à la mairie pour le **DÉPOUILLEMENT***.

VENDREDI 19 AVRIL 2024

Résultats et cérémonie : L'ensemble des classes participantes sera conviée à la cérémonie de proclamation des résultats. Les résultats du dépouillement seront proclamés par le Maire lors d'une cérémonie à la Salle des Fêtes d'Apt le vendredi 19 avril 2024 à 9h30.

LEXIQUE

- * **MANDAT** : durée pendant de la mission des Conseillers Municipaux Enfants.
- * **CAMPAGNE ÉLECTORALE** : période pendant laquelle les candidats présentent leurs idées pour obtenir les voix des électeurs.
- * **PROFESSION DE FOI** : déclaration publique du programme des candidats.
- * **LISTE ÉLECTORALE** : liste comportant les noms des personnes autorisées à voter.
- * **CARTE ÉLECTORALE** : document qui permet de vérifier que l'on est bien inscrit sur la liste électorale et que l'on a le droit de voter.
- * **ISOLOIR** : endroit qui permet de voter à « bulletin secret », c'est-à-dire sans que personne ne puisse voir quel(s) candidat(s) on a choisi.
- * **URNE ÉLECTORALE** : boîte dans laquelle on glisse les enveloppes contenant les bulletins de vote. Elle est fermée à clé. Elle ne peut pas être ouverte avant le dépouillement.
- * **DÉPOUILLEMENT** : moment où l'on ouvre les bulletins de vote pour connaître le résultat obtenu par chaque candidat.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Permettre aux enfants de proposer leurs idées et de participer à la vie de leur ville.

Le Conseil Municipal des Enfants de la ville d'Apt, pour l'année 2024-2025, sera composé d'élèves de CM1 et CM2

COMMENT DEVENIR CONSEILLER ?

Les élections du Conseil Municipal des Enfants d'Apt 2024-2025 aura lieu le jeudi 18 avril 2024.

TU ES CANDIDAT ?

Pour se présenter, il suffit d'habiter d'être scolarisé en classe de CM1 ou de CM2 dans l'une des 4 écoles primaires participantes de la Ville d'Apt.

Ton professeur te remettra une déclaration de candidature, tu devras aussi demander une autorisation signée à tes parents.

Chaque candidat réalise une **CAMPAGNE ÉLECTORALE*** et rédige une **PROFESSION DE FOI***.

Il ne te restera plus qu'à te faire élire par tes camarades!



**ATTENTION : POUR ÊTRE ÉLU,
IL FAUT AVOIR DES IDÉES !**

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEILLER ?

Le conseiller municipal enfant est le « porte-parole » de tous les enfants. Il doit être à l'écoute des idées de ses camarades, récolter des informations concernant leurs attentes et leurs besoins et aussi les informer des actions du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Il travaille sur la réalisation d'un ou plusieurs projets retenus en début de mandat.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

QUE SE PASSERA-T-IL SI TU ES CHOISI ?

- Toi et tes camarades travaillerez en classe sur les projets qui vous intéressent. Ne t'inquiète pas, des adultes seront à tes côtés pour t'aider et t'accompagner!
- Un compte-rendu sera rédigé après chacune de vos réunions.
- Le Conseil Municipal des Enfants pourra aussi présenter ses projets au Maire et aux membres du Conseil Municipal lors d'une réunion à laquelle ta famille et tes amis seront les bienvenus.

COMMENT SE DÉROULE LE VOTE ?

Tous les élèves de CM1 et CM2 peuvent voter. À titre exceptionnel, dans les classes doubles (CE2/CM1) l'ensemble des élèves pourront participer au vote.

LE JOUR DE L'ÉLECTION

1. Dans le bureau de vote qui sera installé dans ton école, tu prends un **BULLETIN DE VOTE*** et une enveloppe.

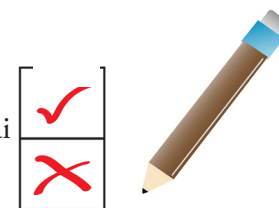
2. Dans l'**ISOLOIR***, tu fais une croix dans les cases qui se trouvent à côté du nom de tes candidats préférés.

Attention : 2 au maximum.

Après avoir rempli ton bulletin de vote, tu le glisses dans ton enveloppe et tu peux sortir de l'isoloir.

3. Tu présentes ta **CARTE D'ÉLECTEUR*** aux membres du bureau de vote. Ils te demanderont de glisser ton enveloppe dans l'**URNE ELECTORALE***.

4. Tu signes la liste des votants et tu fais tamponner ta carte d'électeur.





MÉMENTO ELECTIONS

I Le Vote.

Le Bureau de Vote est composé de 3 membres :

- 1 membre responsable de la vérification des cartes.
- 1 membre responsable de la liste d'émargement.
- 1 membre responsable de l'urne.

1. L'électeur se présente au bureau de vote et remet sa carte d'électeur pour vérification.
2. L'électeur prend un bulletin et une enveloppe et se dirige vers l'isoloir.
3. Dans l'isoloir, l'électeur coche **2 candidats au maximum** sur le bulletin.
4. L'électeur plie le bulletin, le glisse dans l'enveloppe et revient au bureau de vote.
5. Le membre responsable de la liste d'émargement vérifie que l'électeur est bien présent sur la liste d'émargement et l'autorise à voter.
6. L'électeur glisse son bulletin dans l'urne et le responsable de l'urne déclare à voix haute « A voté ».
7. L'électeur signe la liste d'émargement.
8. Un membre du bureau de vote tamponne la carte de l'électeur et la lui rend.

II Le Dépouillement.

La Table de Dépouillement est composée de 3 membres.

- 1 membre responsable de l'ouverture des enveloppes.
- 1 membre chargé d'annoncer, à voix haute, les noms cochés sur les bulletins.
- 1 membre responsable de la comptabilisation des votes.

1. Les membres comptent le nombre d'enveloppes. Ce nombre est reporté dans la case « Votants » du tableau des résultats.
2. Le membre responsable de l'ouverture des enveloppes sort le bulletin de l'enveloppe et le transmet au membre chargé d'annoncer les noms cochés.
3. Ce dernier annonce à voix haute le(s) nom(s) du (ou des deux) candidat(s) coché(s) sur le bulletin. En cas de bulletin non conforme (+ des 2 noms cochés, bulletin barré ...) il dit « bulletin nul ».
4. Le membre responsable de la comptabilisation des votes trace une barre en regard du nom de chaque candidat annoncé sur la feuille de pointage. Les bulletins nuls sont comptabilisés sur une feuille séparée.

III Les Résultats.

1. A la fin du dépouillement le total des marques est reporté dans la colonne « Nombre de voix » de chaque candidat du tableau des résultats. Le nombre de bulletins nuls est reporté dans la case « Bulletins blancs, vides, nuls » du même tableau.
2. En cas d'ex-aequo, il est procédé à un tirage au sort pour départager les candidats.
3. Les résultats sont transmis à la Mairie soit en envoyant le tableau des résultats par mail (cme@apt.fr) ou en communiquant par téléphone (06.21.65.54.14) les noms des 3 élus.

IV La Proclamation et la Remise des Echarpes.

1. Rendez-vous à la salle des fêtes vendredi 14 octobre à 13h45.
2. Madame le Maire proclamera les résultats pour chaque école.
3. Madame le Maire remettra à chaque élu son écharpe, un diplôme et les documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Déroulement des élections

Jeudi 18 avril 2024, entre 9h00 et 10h30

BUREAUX DE VOTE

Les services de la Ville installeront un bureau de vote dans la salle désignée par chaque école. Chaque bureau de vote sera composé d'un isoloir, de deux tables, d'une urne scellée et d'un tampon dateur.

KIT ELECTORAL

Avant le jour du vote, les services de la Ville remettront à chaque école un kit électoral composé des éléments suivants : cartes électorales, bulletins de vote et enveloppes (en nombre correspondant au nombre de votants) ainsi qu'une liste d'émargement et un tampon dateur.

DEROULEMENT DU VOTE

- **Bureau de vote** : chaque bureau de vote est animé par trois enfants. Installés à la table de vote, ils assurent la responsabilité de : 1) cartes électorales ; 2) urne scellée ; 3) liste d'émargement
- **Bulletin de vote** : à son arrivée dans le bureau de vote, chaque électeur prend un bulletin et une enveloppe sur la table préparée à cet effet
- **Isoloir** : l'électeur se rend ensuite dans l'isoloir et coche la case qui se trouve à côté du nom de son candidat favori - ou de ses 2 candidats favoris - (maximum : 2). Ensuite, il glisse son bulletin dans l'enveloppe avant de sortir de l'isoloir.
- **Table de vote** : à la sortie de l'isoloir, l'électeur se rend devant la table de vote. Il présente sa carte électorale à l'enfant responsable qui y appose le tampon dateur. Ensuite, il glisse son enveloppe dans l'urne scellée (« A voté »). Puis, il signe la liste d'émargement auprès de l'enfant responsable.
- **Fin des votes** : une fois les opérations de vote terminées, les urnes scellées, les listes d'émargement et les tampons dateurs sont remis aux services de la Ville.

DEPOUILLEMENT DES BULLETINS PAR LES SERVICES DE LA VILLE

- Les services de la Ville récupéreront les urnes scellées contenant les bulletins de vote, les listes d'émargement et les tampons dateurs et procéderont au dépouillement.
- Les signatures figurant dans les listes d'émargement seront comptabilisées.
- Le nombre de signatures sera comparé au nombre d'enveloppes contenues dans l'urne.
- Ensuite, le nombre de voix recueillies par chaque candidat sera comptabilisé. Les enveloppes vides, les bulletins raturés, signés ou déchirés seront déclarés votes « nuls ».

- Le futur CME compte 12 sièges (3 par école). Les 3 candidats totalisant le plus grand nombre de voix par école seront déclarés élus. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé l'emporte.

PROCLAMATION DES RESULTATS

L'ensemble des élèves et des enseignants sont invités à la cérémonie d'annonce du résultat des élections qui se déroulera à la salle des fêtes le **vendredi 19 avril, de 9h30 à 10h40**.

Sur le plan pratique, le transport aller-retour des élèves de l'école Saint-Exupéry vers la salle des fêtes, le vendredi 19 avril, sera assuré par les services de la Ville.

Les résultats seront proclamés par le maire d'Apt et par l'élue déléguée au CME qui inviteront les 12 futurs jeunes conseillers municipaux à les rejoindre sur la scène où ils recevront un diplôme et l'écharpe tricolore.

La composition du Conseil municipal des Enfants fera l'objet de communications par voie d'affichage en mairie, communiqué de presse et publications).

* **